

MAIRIE DE NEUFVY SUR ARONDE (Oise)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi vingt-trois mai à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc D'ARRENTIERES, Maire.

Etaient présents : Mmes ENCONTRE Marie-Claude, GUIGAND Anne-Claire, DUBOIS Suzanne, MM d'ARRENTIERES Marc, BUFFENOIR Pascal, LEDOUX Olivier, LAFORGE Jean-Pierre, GALLEMAN Francis.

Etaient absents :MM POSSIEN Christophe, RICHET Éric, DUFOUR Bruno

Mme ENCONTRE Marie-Claude a été élue secrétaire.

1. Adoption des statuts du Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 portant création du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise par fusion du syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise et du syndicat intercommunal « Force Énergies »,

VU la délibération du SEZEO n°2017/09 du 16 février 2017 relative à l'adoption des statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise,

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la réglementation les statuts doivent être présentés au Conseil municipal de chaque commune membre du SEZEO qui dispose d'un délai de 3 mois pour rendre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, rend un avis favorable aux statuts du SEZEO annexés à la présente délibération.

2. Avis sur le retrait de la commune de Guivry du SEZEO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-19 et L5211-25-1,

VU la délibération n°2017/03 de la commune de Guivry demandant son retrait immédiat du SEZEO,

VU la délibération n°2017/35 du SEZEO par laquelle le syndicat consent au retrait de la commune au 31 décembre 2017,

Considérant que le retrait de la commune de Guivry comptant 249 habitants ne remet pas en cause la représentation du secteur géographique « Force Énergies »,

Considérant la procédure administrative à mettre en œuvre pour permettre le transfert de compétences en accord avec la commune,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CONSENT au retrait de la commune de Guivry du SEZEO,
- DEMANDE à ce que ce retrait intervienne effectivement au 31 décembre 2017 afin de permettre à toutes les structures concernées de prendre les dispositions nécessaires au bon déroulement de la procédure.

3. Prises fibres optique

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le plan réalisé par le bureau d'études Axione en charge de répertorier les besoins en prises dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

4. Présentation projet aire de jeux

Les membres de la commission présente le projet d'aménagement de l'aire de jeux.

5. Avenir du chalet

Mmes Encontre et Dubois se chargent de réfléchir au devenir du chalet.

6. Locataire pour le logement communal

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le logement communal sera libre à compter du 1^{er} juillet 2017.

Une annonce sera distribuée dans les boites aux lettres de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.